

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1193

présenté par
M. Dolez

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.